

Budget 4 000 du député européen non inscrit
Bruno Gollnisch



4 211 158 660008
Parlement Européen
Rue Wiertz ASP05E246
1047 Bruxelles

n° 5 — décembre 2006

Lettre confidentielle, sans dépôt légal.

Ont participé à ce numéro :

Catherine Salagnac, Martin Duval,
Guillaume L'Huillier, Gilles Arnaud.

• **Élargissement de l'Union Européenne : y a-t'il des limites ?**



Lire en page 2

• **Nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme**



Lire en page 6

• **Note Blanche : adhésion de la Turquie, 40 ans d'hypocrisie**



Lire en page 7

Le goût amer de l'euro

Éditorial

Cinq ans après son introduction et à la veille de son adoption par le premier des nouveaux pays membres, la Slovaquie, l'euro fait l'objet d'un premier bilan. Bien sûr, la Commission européenne recense les « avantages » de la monnaie unique, les mêmes qu'elle rabâche depuis des années : protection contre les crises de change, réduction du coût des importations, inflation réduite, taux d'intérêts modérés, accroissement des échanges et de la concurrence entre pays européens, et fait comme si rien de tout cela ne serait arrivé sans l'euro.

Elle passe en revanche volontiers sous silence le fait que la zone euro est la moins dynamique du monde, le handicap des exportations européennes, la part de causalité, dans les bénéfices attribués à l'euro, des changements intervenus dans le monde, notamment en termes financiers ou encore des politiques monétaires menées par chaque pays avant l'introduction effective de la monnaie unique.

Désormais, l'euro est non seulement paré de toutes les vertus, mais également inter-

dit de critique. Et le scepticisme dont font preuve, dans les enquêtes et les sondages, les citoyens européens sont dédaigneusement qualifiés, à Bruxelles, de « perception erronée ». Grave erreur : car cette perception n'est pas que subjective. Et elle a des conséquences sur la consommation des ménages donc sur la croissance.

Une enquête effectuée en septembre par l'institut Gallup pour la Commission de Bruxelles révèle qu'en 2006, moins de la moitié des Européens (48 %) jugent la monnaie unique globalement avantageuse. **L'immense majorité (81,4 %) la rend responsable de l'augmentation des prix** qu'ont connue tous les pays qui ont adopté l'euro. Bruxelles, comme les gouvernements, s'arc-boutent sur les chiffres officiels de l'inflation (aux alentours de 2 % par an, soit 10 % pour la période 2002-2006). Mais, dans la vie réelle, les prix de tous les produits de base ont augmenté de façon exponentielle, parfois de plus de 80 %, comme le révèle une enquête du *Parisien*. C'est ainsi que la très symbolique baguette a augmenté de 23 % depuis 2002, le « petit noir » de 120 %, la viande de 18 %,

le kilo de pommes de 93 %, le dentifrice de 84 % Mais nos dirigeants continuent de prétendre que le pouvoir d'achat des ménages n'a pas été affecté par le passage à l'euro. Du coup, au bout de cinq années, de nombreux Européens avouent avoir revu à la baisse leurs habitudes de consommation, faute d'avoir acquis des repères en euros. Et réclament, en conséquence, le retour au double affichage des prix. Quant aux Français, selon un sondage TNS effectué pour *le Pèlerin*, ils estiment à **52 % que la monnaie unique est une « mauvaise chose »**. **51 % jugent qu'elle est néfaste pour la croissance économique, 53 % qu'elle est mauvaise pour l'emploi.**

Il est vraiment loin le temps où Jacques Delors affirmait qu'une monnaie unique n'était indispensable ni à la réalisation ni au succès du marché unique européen, et que son intérêt résidait avant tout dans sa symbolique et dans ses conséquences politiques.

Nous vivons aujourd'hui les dures réalités nées de ce symbole.

Bruno Gollnisch

Dans le but de favoriser une meilleure législation européenne par une meilleure connaissance du fonctionnement des entreprises auxquelles elle s'applique, la Commission a lancé le projet « expérience en entreprise », consistant à envoyer ses fonctionnaires en stage sur le terrain. A priori une bonne idée, sauf que les stages ne durent qu'une semaine et qu'ils ne concerneront que 350 personnes dans les trois prochaines années sur les 24 000 fonctionnaires que compte l'institution. Bien peu de gens et bien peu de temps pour apprendre et comprendre !

Courrier

En bref

La Commission européenne a confirmé le 18 octobre l'ouverture totale à la concurrence des services postaux d'ici à 2009. Les Etats membres pourront choisir la manière de financer le service universel (y compris par des subventions) ou encore répartir les obligations de service universel entre les opérateurs. Pour Bruxelles, ce service universel se résume à l'obligation d'assurer pour chaque citoyen au moins une distribution et une levée du courrier 5 jours par semaine. Les Etats pourront également imposer un tarif unique pour les courriers individuels. **Rappel amusant: aux Etats-Unis, patrie du libéralisme, l'US Postal Service est une agence fédérale avec monopole absolu sur le courrier (mais pas sur les colis).**



En un peu plus de trente ans (depuis 1973), l'Union européenne est passée, en cinq élargissements, d'une communauté économique de six Etats peuplés de 185 millions d'habitants à une Union à vocation étatique de 25 membres et plus de 450 millions d'habitants. Le 1er janvier prochain elle accueillera deux nouveaux pays, la Roumanie et la Bulgarie, dans ce qui ressemble fort à une course folle au gigantisme. Pour autant et malgré les critiques qui commencent à se faire jour, le processus ne semble pas près de se terminer. Etat des lieux et perspectives.

De l'UE 25 à l'UE 27

C'est donc bien en 2007 que la Roumanie et la Bulgarie sont devenus membres effectifs de l'Union européenne, après le feu vert donné par la Commission, confirmé par le Conseil et le Parlement en novembre. Un doute avait pu planer sur cette date, le précédent rapport d'étape sur l'état de préparation de ces pays, publié en mai, ayant menacé de la repousser cette date d'un an si les deux candidats n'engageaient pas de réformes supplémentaires. Ce fut d'ailleurs une grande première: jamais adhésion négociée et signée (officiellement, le 25 avril 2005) n'avait été suspendue à une telle condition.

Cette adhésion reste cependant sous haute surveillance. **La Commission européenne a souligné la persistance de problèmes « très préoccupants », pour lesquels elle réclame de nouveaux efforts de la part des deux nouveaux membres, sous menace de faire jouer des clauses de sauvegarde pouvant aller jusqu'à la suspension de certains financements communautaires. Roumanie et Bulgarie sont priées d'améliorer rapidement leur système judiciaire, la lutte contre la corruption et le crime organisé, la gestion des fonds européens, la sécurité alimentaire, et pour la Bulgarie,**

la sécurité aérienne... De quoi faire planer un certain doute sur la réalité de leur préparation. La plupart des pays européens devraient également faire jouer la clause de restriction temporaire à la libre circulation des travailleurs de ces deux pays, par crainte d'arrivées massives obligeant à une régularisation des clandestins Roumains et Bulgares qu'ils accueillent déjà (250 000 en Espagne par exemple), ou de déstabilisation de leur marché du travail. Même certains pays d'Europe centrale et orientale s'y préparent, comme la Hongrie, la République Tchèque ou la Slovaquie, pourtant si désireuses d'ouvrir et d'unifier totalement les marchés du travail européens pour en faire bénéficier leurs propres salariés.

Trois candidatures

Trois autres candidatures ont été officiellement acceptées: celles de la Turquie, de la Croatie (dont l'entrée effective dans l'UE est prévue pour 2009-2010) et de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM, ou FYROM en anglais). Les négociations avec les deux premiers pays ont débuté en décembre 2005. Le troisième doit encore accomplir certaines réformes pour prétendre à l'ouverture de négociations formelles.

Inquiétudes

Mais l'expérience tirée du dernier élargissement, les craintes liées à celui-ci, les crises et polémiques constantes que suscitent les négociations d'adhésion avec la Turquie sur fond de rejet par référendum dans deux des pays fondateurs de l'Union de la Constitution européenne, font que la Commission comme les gouvernements des Etats membres s'interrogent depuis quelques mois sur le rythme et les modalités des futures adhésions. De leurs inquiétudes est née une attitude plus prudente, du moins en apparence.

Dans un document récent, la Commission insiste sur la nécessité de promouvoir la « qualité du processus d'adhésion » et notamment de soutenir à un stade précoce les réformes permettant aux futurs candidats de remplir les critères dits de Copenhague: des institutions stables garantissant l'état de droit et la démocratie, une économie de marché viable et capable de faire face aux pressions concurrentielles, la capacité à assumer les obligations découlant de l'adhésion à l'Union européenne, y compris sur le plan politique et monétaire.

C'est tout le sens des Processus de Stabilisation et d'Association (et des accords du même nom en cours de négociation ou de conclusion)

concernant tous les futurs candidats pressentis à l'adhésion : l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, le Monténégro, la Serbie (mais également le Kosovo, traité par l'UE comme déjà indépendant bien que son statut ne soit pas encore déterminé). Ils s'accompagnent d'une aide financière non négligeable, d'environ 500 millions d'euros par an.

Capacité d'absorption

L'entrée effective de chaque nouveau pays est prévue au cas par cas, en fonction de l'état de préparation réelle des différents pays, auquel s'ajoute désormais une exigence de préparation de l'Union à les accueillir, appelée capacité d'absorption ou d'intégration. Rappelons que si ce traitement différencié des candidats avait été revendiqué à maintes reprises lors des négociations avec les dix nouveaux États membres, il s'était pratiquement heurté à d'autres impératifs : l'impossibilité politique de le mettre en œuvre sans créer d'incident diplomatique avec tel ou tel, le caractère historique d'un élargissement si vaste, la symbolique de l'intégration de la quasi-totalité de l'ancien glacis de l'Union soviétique, et l'utilisation dudit élargissement pour justifier la négociation, puis la signature, de la Constitution européenne.

La capacité d'absorption de l'Union, quant à elle, vient de faire l'objet d'une définition par la Commission : une nouvelle adhésion ne doit pas remettre en cause la capacité de décision de l'Union européenne, ne pas entraver la poursuite et le développement de ses politiques communes et bénéficier des moyens budgétaires

ad hoc. Car un des enseignements du dernier élargissement est son coût à long terme : les douze nouveaux États membres absorberont en effet un bon tiers du budget européen pour la période 2007-2013, pour un coût net qui atteindra, une fois acquise leur pleine participation à la politique agricole commune, 30 milliards d'euros par an.

Quelles frontières ?

Si l'Union européenne tente de déterminer des principes pratiques à ses futurs élargissements, c'est qu'au-delà des huit États déjà cités ayant vocation à adhérer à un horizon de dix ou quinze ans, d'autres frappent à la porte (certaines anciennes républiques de la défunte URSS ont clairement fait connaître leur désir d'adhérer, comme l'Ukraine); d'autres encore sont considérées comme devant inéluctablement le faire, comme la Moldavie. Certains pays d'Europe occidentale qui n'ont jamais demandé leur adhésion (Islande) ou dont le peuple l'a rejetée (Norvège, Suisse) pourraient franchir le pas en fonction des évolutions politiques et économiques de l'Union. Et bien que les traités prévoient a priori que seuls les États *européens* organisés démocratiquement (article 49) peuvent prétendre à l'adhésion, les négociations avec la Turquie et le cas maintes fois évoqué d'Israël nourrissent des doutes sérieux quant à la définition que la Commission comme le gouvernement des États membres donnent d'un État « européen ».

Un premier élément de réponse, plus qu'inquiétant,

Pays	Candidature	Date d'adhésion
Allemagne	État Fondateur	1957
Autriche	juillet 1989	1er janvier 1995
Belgique	État Fondateur	1957
Bulgarie	décembre 1995	1er janvier 2007
Chypre	juillet 1990	1er mai 2004
Croatie	février 2003	2009 ?
Danemark	août 1961	1er janvier 1973
Espagne	juillet 1977	1er janvier 1986
Estonie	décembre 1995	1er mai 2004
Finlande	mars 1992	1er janvier 1995
France	État Fondateur	1957
Grèce	juin 1975	1er janvier 1981
Hongrie	mars 1994	1er mai 2004
Irlande	juillet 1961	1er janvier 1973
Italie	État Fondateur	1957
Lettonie	octobre 1995	1er mai 2004
Lituanie	décembre 1995	1er mai 2004
Luxembourg	État Fondateur	1957
Malte	juillet 1990	1er mai 2004
Norvège	avril 1962	Rejetée par référendum en septembre 1972
Norvège	décembre 1992	Rejetée par référendum en décembre 1994
Pays-Bas	État Fondateur	1957
Pologne	avril 1994	1er mai 2004
Portugal	mars 1977	1er janvier 1986
Rép. Tchèque	janvier 1996	1er mai 2004
Roumanie	juin 1995	1er janvier 2007
Royaume-Uni	août 1961	1er janvier 1973
Slovaquie	juin 1995	1er mai 2004
Slovénie	juin 1996	1er mai 2004
Suède	juillet 1991	1er janvier 1995
Suisse	juin 1992	Retirée après le rejet par référendum en décembre 1992 de l'accord sur l'Espace économique européen ?
Turquie	1963	?

figure dans un des mémos de la Commission (sorte de condensé d'information prémâchée fourni aux journalistes) consacré à l'élargissement. On peut y lire : « **Le terme « européen » englobe des éléments géographiques, historiques, culturels qui contribuent tous à l'identité européenne. Le partage d'idées, de valeurs et d'interaction historique ne peut se résumer à une simple formule intemporelle, il doit au contraire être actualisé par chaque génération successive** ».

En d'autres termes, il n'y a pas de frontière ultime à l'Europe faute de définition géographique, culturelle, démographique précise. « L'interaction » entre l'Union et ses voisins — pays bordant la Méditerranée, ensemble des républiques de l'ex-URSS, Moyen-Orient... — créera au fil du temps ces « éléments » et ces « partages d'idées et de

valeurs » qui, une fois « actualisés », créeront les conditions de leur adhésion. **Ce sera d'autant plus aisé que l'Union européenne se vide peu à peu de toute identité, à force de brimer celle de ses membres, d'encourager l'immigration et de ne vouloir trouver ses racines que dans une organisation politique et économique inscrite dans des traités internationaux.**

La seule limite qui existe, du moins jusqu'à la prochaine modification de la Constitution française, est dans les mains du peuple français. Depuis 2005 en effet, notre texte fondamental prévoit l'organisation d'un référendum pour toute nouvelle adhésion intervenant après celle de la Croatie. Il reste à espérer que la sagesse populaire permettra de mettre un frein à la boulimie de Bruxelles.

Le rôle et la place des femmes migrantes dans l'Union européenne

Octobre

Le rapport consacré aux femmes migrantes est effarant. En effet, les situations qu'il dépeint (absence de statut personnel, exploitation, mutilations, crimes d'honneur, etc...) sont un terrible constat d'échec des politiques d'immigration et d'intégration. Il tend à démontrer que les populations immigrées entendent perpétuer dans l'Union européenne leurs pratiques et leurs coutumes, dont certaines au mépris des lois et des valeurs qui sont les nôtres. Il oublie de mentionner qu'il arrive que les

femmes migrantes elles-mêmes, ou celles issues de l'immigration, accordent plus de valeur au respect de leurs traditions qu'à celui des lois, et qu'elles sont alors très loin, comme le pense naïvement le rapporteur, d'être un facteur d'intégration pour leurs enfants.

Il oublie également que le mariage d'un national d'origine extra-européenne avec une personne issue de son pays d'origine est devenu, en France et certainement dans d'autres pays de l'UE, la

première cause d'immigration, avant le regroupement familial. Ces mariages, quand ils sont "blancs", sont source d'immigration illégale. Quand ils ne le sont pas, ils sont la preuve que malgré sa nationalité de papier, un des mariés n'est pas intégré et pas près de l'être.

Si nous continuons sur cette voie, nous ne ferons que renforcer la communautarisation de nos sociétés et les risques d'affrontements communautaires.

Accord d'association interrégional entre l'UE et le MERCOSUR

Octobre



Bien qu'elle s'en défende, l'Union européenne multiplie les négociations commerciales bilatérales pour pallier l'échec prévisible du cycle de négociations de Doha. Et ces négociations ont les mêmes défauts que celles de l'OMC : les concessions de l'Union européenne à ses partenaires sont bien plus importantes que les concessions des partenaires à l'UE ; l'agriculture européenne est sacrifiée sans aucune garantie de réelle ouverture des marchés étrangers aux produits industriels ou aux services européens. Certains des

États membres du Mercosur bénéficient d'ailleurs déjà du régime de préférences généralisées de l'Union européenne, c'est-à-dire d'un accès au marché européen en franchise de droits et de contingents.

On se demande d'ailleurs où sont les intérêts réciproques des futurs partenaires commerciaux, les coûts d'un "non-accord" représentant une part infime du volume des échanges commerciaux entre les deux parties.

Le principal objectif de cet accord semble bel et bien être la vanité d'avoir créé la première zone de libre échange interrégionale du monde, bientôt étendue à tout le continent américain. Un énième exemple de la propension de Bruxelles à faire passer les objectifs idéologiques avant toute autre considération, notamment économique et sociale.

Dans l'hémicycle

Promotion du transport par voies navigables

Octobre

Monsieur le Président, le programme Naiades sur le développement des voies navigables intérieures et le rapport de Mme Wortmann-Kool contiennent d'excellentes choses. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour insister sur le nécessaire bouclage de la liaison Rhin-Rhône. Il s'agit là d'un axe extrêmement important qui permettra de relier le Sud de la France et la Méditerranée occidentale avec le bassin du Rhin, du Main, du Danube et, par là même, avec les marchés nouveaux et émergents que sont les pays d'Europe centrale et orientale, et ce jusqu'à la mer Noire. Je

crois qu'il s'agit d'un programme tout à fait prioritaire et j'espère que c'est au bouclage de cette liaison – dont je ne méconnais pas les difficultés techniques et envi-



ronnementales qui me paraissent néanmoins surmontables – que doivent être affectés en premier lieu les moyens mobilisés dans le cadre de ce programme.

NDLR : Les personnes intéressées par la question peuvent se procurer auprès du secrétariat de Bruno Gollnisch le rapport « Axe Rhin/Saône/Rhône : une voie européenne, un enjeu français ».

Si la directive Bolkestein nouvelle version n'avait pas déjà souffert de graves lacunes, et notamment celle de ne pas être fondamentalement différente de la précédente, une seule raison nous aurait poussé à la rejeter: le consensus suspect des deux grands groupes PSE et PPE entre eux, qui plus est pour accepter le compromis élaboré au Conseil.

La véritable révolution aurait consisté, entre autres, à affirmer explicitement la primauté de l'application sur le territoire d'un État membre de son droit national, notamment de son droit du travail national, de ses droits social, pénal, fiscal nationaux. C'est-à-dire le principe du pays de destination, par opposition au principe du pays d'origine.

Cela n'aurait pas empêché que des prestataires d'un autre État membre puissent offrir des services dans un autre pays, cela aurait simplement permis que la concurrence soit loyale avec les opérateurs nationaux. La révolution aurait également consisté à accepter que les États puissent poser des conditions à l'accès à certaines activités, comme la situation du marché de l'emploi ou des raisons d'aménagement du territoire. Ils n'ont pas cette possibilité.

Après la concurrence avec le reste du monde, la concurrence entre entreprises, l'Europe consacre maintenant la concurrence entre travailleurs européens, indépendants ou salariés, et donc la concurrence entre systèmes sociaux. Elle va dans le mur.

Nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme

Monsieur le Président, j'ajouterai mes réserves à celles de mon collègue, M. Mülzer. Il y a d'excellentes choses dans ce rapport, en particulier le fait qu'il signale que l'enseignement de l'anglais n'a pas besoin d'être subventionné par l'Union européenne.

Il comporte une position extrêmement ambitieuse qui veut faire de toutes les langues minoritaires – une soixantaine – des langues officielles, mais un peu au détriment des vingt et une langues nationales de l'Union, dont certaines sont déjà des langues extrêmement menacées: le letton, le lituanien, l'estonien, le magyar, le slovène ne sont pas des langues de communication internationale. Et même la

situation de l'italien, de l'allemand ou du français présente quelque inquiétude.

Il est assez paradoxal que le rapport propose de faire des économies au motif que ces langues officielles de l'Union européenne ne sont plus nécessairement considérées comme langues de travail dans toutes les délégations, et ceci pour dégager des crédits au profit des langues régionales. Nous avons eu hier l'exemple un peu regrettable du chef d'un État récemment promu à une indépendance totale qui a cru devoir – plutôt que de s'exprimer dans sa langue maternelle – s'exprimer en anglais, alors qu'il a été étudiant à Strasbourg! Je trouve que cela augure assez mal de l'évolution du multilinguisme dans l'Union européenne!

Et aussi, consultables sur le site: www.gollnisch.com

les autres interventions de Bruno Gollnisch au Parlement européen

Octobre 2006

- Création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Aide financière exceptionnelle au Kosovo
- Défense de l'immunité de M. Borghezio (député européen de la Lega Nord)
- SIS II (Système d'information Schengen nouvelle génération)
- Sommet de Lahti

- Rapport annuel 2005 de la Banque centrale européenne
- Partenariats public-privé et droit communautaire des marchés publics et des concessions
- Promotion du transport par voies navigables (Programme "NAIADES")
- Délégation parlementaire UE-Israël: exclusion de Marine Le Pen

Novembre 2006

- Système de préférences généralisées de l'Union européenne
- Livre blanc sur une politique de communication européenne
- Lutte contre la traite des êtres humains
- Successions et testaments
- Sommet Russie-Union européenne
- Créer l'Europe de l'esprit d'entreprise et de la croissance



Acharnement

En bref

En plus de l'annonce de l'ouverture totale à la concurrence des services postaux d'ici à 2009, *La Poste* a reçu ce même mois d'octobre deux mauvaises nouvelles de Bruxelles. La Commission a en effet demandé à l'Etat français de supprimer (comme pour *EDF* en 2003) la garantie illimitée qui lui permet de trouver des financements avantageux sur le marché. Elle a également ouvert une enquête sur la réforme du régime de retraite des fonctionnaires de *La Poste*. Le gouvernement se propose de réintégrer les postiers dans le régime « général » des fonctionnaires (leur retraite est aujourd'hui totalement financée par *La Poste*), donc dans le budget de l'Etat, à charge pour *La Poste* de lui verser une compensation, jugée insuffisante par la Commission.

Parti pris ?

En bref

Le 25 octobre, le Parlement européen a voté (par 321 voix contre 311, dont celles du FN), une résolution approuvant l'initiative très controversée de M. Zapatero d'ouvrir des négociations avec l'ETA, bien que l'organisation n'ait pas cessé ses activités criminelles. **Beaucoup de députés ont eu l'impression d'être instrumentalisés, estimant que le gouvernement espagnol venait chercher à Strasbourg un soutien qu'il ne trouvait pas en Espagne.** Impression renforcée par le comportement partisan adopté lors du vote par le Président du Parlement, Josep Borrell, socialiste et espagnol !



Les Chiffres
Les Chiffres
Les Chiffres

2,6 %

C'est le poids du secteur de la culture dans l'Union européenne. Il emploie 5,8 millions de personnes (soit 3,1 % de la population active de l'UE) selon une étude indépendante commandée par la Commission européenne.

75 millions

C'est le nombre d'articles contrefaits ou piratés saisis par les douanes des pays de l'Union européenne en 2005, représentant 5 millions de produits, chiffres jugés sans précédents. Les douanes s'inquiètent également de l'augmentation des falsifications dangereuses (produits agroalimentaires et pas moins de 500 000 médicaments contrefaits saisis). Des chiffres d'autant plus inquiétants que par définition, ils ne concernent que les saisies.

2,8 %

C'est la croissance prévue par la Commission en 2006 pour l'ensemble de l'Union européenne. Comme d'habitude, la zone euro affiche des performances inférieures avec 2,6 % de croissance, comme la France (2,2 %, avec une croissance nulle au troisième trimestre). Après cette année exceptionnelle (c'est le taux de croissance le plus fort des 6 dernières années), la Commission annonce un nouveau ralentissement pour 2007 et 2008. Ralentissement qui ne peut manquer d'arriver et d'être grave si l'euro continue de grimper (1,32 dollars au 30 novembre 2006 et en hausse, flirtant avec son record historique – 1,36 dollars en décembre 2004), l'économie américaine d'atterrir, le prix du pétrole de rester élevé, et que la BCE augmente en décembre et en mars, comme elle l'a prévu, son taux directeur.

La Rédaction d'Identités vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2007.

64430



C'est le nombre d'immigrants clandestins que la Lybie affirme avoir arrêtés et rapatriés sur les dix premiers mois de l'année 2006, contre 47 991 en 2005 et 4 947 en 2004. La Lybie est à la fois pays de destination (elle est en effet riche grâce au pétrole) et de transit pour l'immigration à destination de l'Europe, via Malte et Lampedusa.

83 %

C'est, selon un sondage paru dans le *Financial Times* en octobre et portant sur cinq pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni), le pourcentage de personnes qui estiment que leurs gouvernements ne contrôlent pas l'immigration. Les Britanniques, dont le pays a accueilli plus de 400 000 Européens de l'Est en deux ans, se montraient également extrêmement critiques sur les bienfaits de l'immigration, la moitié d'entre eux estimant que sa contribution à l'économie était négative.

23 %

C'est le nombre d'Européens qui savent que l'Union européenne compte 25 Etats membres, 57 % citant un chiffre inexact et les 20 % restant n'ayant pas d'opinion, selon *Eurobaromètre*. La Commission, toujours très attachée à sa communication et à la publicité des bienfaits de l'Europe, a bien du pain sur la planche !



Dès 1959, dix-huit mois seulement après l'entrée en vigueur des traités de Rome, la Turquie a présenté sa demande d'association au Marché commun. Elle aboutit en 1963 à la signature de l'accord d'association dit « accord d'Ankara » qui stipule que l'accord « facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté ». C'est sur cette possibilité concédée en pleine guerre froide, sous l'influence américaine et dans une logique de blocs antagonistes, que la Turquie fonde ce qu'elle considère comme un droit inaliénable à intégrer l'Union.

Une politique du faux-semblant

Depuis 1963, tous les protagonistes font « comme si ».

Les États-Unis font comme si le pétrole et la situation géostratégique de la Turquie ne les intéressaient pas, comme s'ils ne soutenaient pas son adhésion à l'UE en raison de son importance dans l'OTAN.

L'Europe fait comme si les seuls motifs de méfiance envers une intégration de la Turquie étaient dus aux violations répétées des droits de l'homme, de la démocratie, ou à la négation du génocide arménien. Comme si « **les racines de l'Europe [étaient] autant musulmanes que chrétiennes** », comme l'avait déclaré Jacques Chirac en 2003. Comme si la Turquie, en cas d'adhésion, ne deviendrait pas rapidement la Nation la plus peuplée de l'Union, et donc l'État membre ayant le plus de poids dans le processus décisionnel, que ce soit au Conseil ou au Parlement européen, ce qui, chacun le conçoit, n'ira pas sans difficultés. Comme si l'entrée d'Ankara dans l'Union n'allait pas créer de tensions internes majeures, avec la Grèce ou la Bulgarie, sans parler de Chypre.

La Turquie fait comme si son territoire était totalement en Europe, et pas seulement 3 %. Comme si sa population était démographiquement et culturellement européenne. Comme si sa société n'était pas traversée de courants religieux ou sociologiques, déterminant sa vision de la femme, du droit des minorités ou encore de l'économie, qui peuvent pour certaines, être parfaitement honorables, mais ne sont pas européennes. Comme si, surtout, l'accord d'Ankara ne souffrait aucune modification.

Des négociations qui n'en finissent pas

Ce sont ces faux-semblant qui expliquent qu'en 1989, lorsque la Turquie a déposé formellement sa demande d'adhésion à la CEE, **l'Europe est passée à côté d'une occasion unique d'expliquer sereinement que la perspective évoquée en 1963 ne se justifiait plus, son contexte géopolitique ayant disparu, et qu'il fallait envisager une autre solution**, comme un partenariat politique et économique privilégié. Las, l'hypocrisie l'a une fois de plus emporté sur le courage et la Commission européenne s'est alors contentée d'un avis négatif provisoire sur l'ouverture des négociations, avis

fondé essentiellement sur le contexte économique et la situation des droits de l'Homme en Turquie. Les travaux en vue de la mise en œuvre d'une union douanière (libre circulation des biens, tarif extérieur commun, reprise d'une partie de l'acquis communautaire) entre la CEE et la Turquie, prévue par l'accord d'Ankara, étaient en revanche relancés et cette union douanière entrerait en vigueur le 1er janvier 1996. En 1997, le Conseil européen confirmait l'éligibilité de la Turquie à l'Union européenne sans toutefois fixer de date. Et à Copenhague, en décembre 2002, il donnait rendez-vous à la Turquie deux ans plus tard, en décembre 2004, promettant d'ouvrir alors sans délai les négociations si elle respectait les critères politiques de Copenhague.

Mais en 2004, la Turquie n'étant toujours pas prête, l'ouverture des négociations est repoussée, de quelques mois seulement (au 3 octobre 2005), l'entrée effective des nouveaux États créant une sorte d'urgence, non seulement à Ankara, mais également à Washington. Il s'est dit, sans que jamais l'on puisse en obtenir confirmation, que le gouvernement américain avait en effet fait directement pression sur les décideurs européens pour que cette date soit fixée. Pour cal-

mer les opinions publiques européennes, majoritairement hostiles à l'entrée de la Turquie, on annonce que le processus doit prendre au moins une décennie, ce qui repousse théoriquement l'adhésion turque à 2014 au plus tôt. Plus prosaïquement, il s'agit également de faire une pause. L'Europe vient de réformer péniblement sa politique agricole commune, à laquelle les dix nouveaux membres ne s'intégreront que progressivement jusqu'en 2013. Et elle est en train de négocier ses perspectives financières (à horizon 2013 également), qui font apparaître le coût de l'élargissement. Personne ne veut donc commencer à débattre de ce que pourraient être ces deux dossiers si l'on y intégrant rapidement un pays de 70 millions d'habitants à dominante agricole.

Mais l'ouverture des négociations n'est qu'un progrès apparent des relations UE-Turquie, les problèmes de fond restant inchangés. C'est le cas notamment de l'affaire chypriote comme de celui du traitement des minorités, deux dossiers dont le règlement a pourtant longtemps été considéré comme un préalable à toute discussion. **Mais force est de constater que les engagements turcs n'engagent que ceux avec qui ils les signent.**

Spoliation des minorités

Sur la question des minorités, la fière Turquie n'en fait en réalité qu'à sa tête. Depuis la première guerre mondiale et plus encore après l'invasion de Chypre, l'État turc spolie à grande échelle les biens des minorités, notamment chré-

tiennes, afin de les revendre et d'y installer des musulmans. C'est le cas de nombreux orphelinats, écoles confessionnelles, immeubles d'habitation et même d'églises. Ankara a semblé mettre fin à cette politique de spoliation systématique et de relégation des non musulmans à un statut de citoyens de seconde zone en adoptant cet automne une loi garantissant les propriétés des fondations religieuses. C'était sans compter sur le droit de veto du Président Ahmet Necdet Sezer. Ce dernier a bien entendu fait usage, le 28 novembre, de ce droit afin d'empêcher la récupération des biens saisis par l'État depuis 1974. Ankara fait ensuite mine de ne pas comprendre pourquoi son intégration à l'Europe ne peut pas avancer aussi rapidement qu'elle le souhaiterait...

C'est ainsi que les minorités religieuses chrétiennes, juives et même musulmane (les Halevis) qui ont des difficultés à vivre en paix dans leur propre pays continuent en 2006 à fuir la Turquie. La démocratie turque « laïque » est moins protectrice de ses minorités que ne l'était le dictateur irakien Saddam Hussein. Dans ces conditions, il est logique que ces minorités qui représentaient 10 % de la population turque au début du XXe siècle, soient moins de 1 % aujourd'hui.

Dans la gestion du problème chypriote, face à une Europe peureuse, Ankara suit la même politique: elle s'engage à respecter une conduite qu'elle s'empresse de ne pas suivre, sachant que les rétorsions seront minimales.

La question chypriote

En 1974, en réponse à un coup d'État de Chypriotes grecs ayant pour but de rattacher l'île à la Grèce, la Turquie envahissait le nord de l'île. Depuis, deux « États » coexistent: la République Turque du Nord de

Tayyip Erdogan



Chypre, reconnue uniquement par la Turquie, et la République de Chypre, reconnue par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception de la Turquie. Ce qui est d'ailleurs une des ambiguïtés majeures de la demande d'adhésion d'Ankara puisqu'elle souhaite appartenir à une communauté dont elle refuse de reconnaître un des membres!

Le règlement du problème chypriote aurait dû être, on l'a dit, un préalable à l'adhésion non seulement de la Turquie, mais aussi de Chypre. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un plan de réconciliation laborieusement élaboré sous l'égide de l'ONU avait été accepté. Il faut rappeler que ce sont les Chypriotes grecs, consultés par référendum, qui l'ont rejeté une fois le traité d'adhésion de Chypre à l'UE signé. Du coup, la situation est figée. Un embargo européen frappe les produits de Chypre nord (mais parallèlement, l'Union alloue une aide financière exceptionnelle à cette partie de l'île). La Turquie quant à elle refuse toujours de permettre l'accès à ses ports et aéroports aux bâtiments chypriotes grecs. Le problème est d'autant plus aigu que l'extension de l'accord d'Ankara aux vingt-cinq oblige en théorie la Turquie à garantir la libre circulation des marchandises et donc de leurs transports sur son territoire, y compris en provenance de Chypre.

Pour débloquer la situation, l'Union européenne a accepté de marchander, c'est-à-dire renoncé à imposer l'application de l'accord d'Ankara, et accepté la levée réciproque des mesures frappant le nord et le sud de Chypre, à condition que ce soit la Turquie qui fasse le premier pas, et alors même que les sanctions européennes n'ont rien à voir avec le dit accord, mais avec l'occupation militaire illégale d'une partie de l'île. Sans surprise, la Turquie a estimé que c'était à l'Europe de lever en premier son embargo. Face au blocage et devant l'hostilité croissante des opinions publiques, la Commission a enfin décidé fin novembre de suspendre les pourparlers d'adhésion de la Turquie. En fait il ne s'agit que de la suspension de négociations concernant 8 chapitres sur 35, les plus sensibles, ceux sur lesquels de toute façon les discussions étaient au point mort depuis plusieurs mois, quand elles avaient débuté.

Comme l'a déclaré justement le porte-parole du gouvernement chypriote Christodoulos Pashardes, **cette mesure pour le moins modérée ne « constitue pas une sanction » mais illustre une fois de plus « le privilège dont jouit la Turquie alors qu'elle ne remplit pas ses obligations »**. Le premier ministre turc Tayyip Erdogan ne s'y est d'ailleurs pas trompé en déclarant qu'il ne s'agissait que d'un

« petit ralentissement » des pourparlers. Et pour cause: les vingt-sept chapitres non « gelés » peuvent être ouverts ou rouverts très rapidement, certains des Vingt-Cinq plaident pour que cela se fasse dès décembre 2006, en geste d'apaisement, les autres étant plutôt partisans d'attendre le premier trimestre 2007 pour ne pas donner l'impression aux citoyens européens que l'on se moque d'eux.

Trouver une issue honorable

L'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie, comme les négociations elles-mêmes, ont été et sont un psychodrame permanent, parce que fondées sur un « malentendu » de départ que personne n'a le courage de dissiper. Elles donnent l'impression que la Turquie bénéficie effectivement d'un traitement à part, privilégié pour les uns, vexatoire pour les autres. La Nation turque n'est pas européenne mais c'est une grande Nation, qui peut effectivement servir de pont entre l'Europe et le monde musulman. Elle mérite mieux que cela, mieux que des années de discussions laborieuses, de réformes forcément impopulaires car contraires à son identité et à ses coutumes, et qui pourraient se conclure par un rejet du côté européen, si la France (comme c'est désormais inscrit dans sa Constitution) ou d'autres pays organisent un référendum sur son adhésion. La Turquie pourrait alors se tourner définitivement vers un Islam radical. Nous aurions, une fois de plus, tout perdu.

C'est pour cela qu'il faut proposer à Ankara, dès aujourd'hui, dans le respect de nos identités respectives, un partenariat privilégié mais certainement pas son adhésion à l'Union européenne.